

Questions au Feuilleton

OPPOSITION À LA SUPPRESSION DES GARDIENS DE PHARES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition à propos de la proposition du gouvernement visant à supprimer les gardiens de phares sur la côte ouest. Cette pétition a été signée par des habitants des localités de Port Hardy à Victoria. Ils sont sérieusement inquiets à propos de la sécurité et d'autres problèmes qui se produiront si les phares n'ont plus de gardiens. Ils demandent également qu'un moratoire soit placé sur toute mesure prise par la garde côtière visant à supprimer les postes de gardiens de phare jusqu'à ce qu'on puisse tenir une autre enquête plus impartiale sur cette question.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par de nombreuses personnes de la région de Windsor en Ontario à propos du projet de loi C-55. À leur avis, ce projet de loi va mettre fin à la vocation d'aide aux réfugiés qu'avait traditionnellement le Canada et va avoir pour effet d'interdire l'entrée de notre pays à d'authentiques réfugiés. Ils estiment également que les méthodes exposées dans le projet de loi C-55 ne sont pas vraiment légales et proposent que la Chambre adopte certaines des recommandations du comité permanent.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition de plusieurs habitants d'Edmonton, de Banff, de Saskatoon et d'autres villes canadiennes qui s'opposent au projet de loi C-55 parce qu'il va refouler beaucoup de réfugiés authentiques. Il ne tient aucun compte de certaines des recommandations principales du rapport du comité parlementaire d'il y a deux ans qui avait l'appui de groupes comme les Églises et les associations du barreau ainsi que du Congrès du travail du Canada.

Ils prient humblement le gouvernement de rejeter le projet de loi C-55 et de proposer une mesure qui garantisse des audiences rapides et équitables pour toutes les demandes de statut de réfugié, une commission du statut de réfugié pour entendre les demandes qui soit indépendante de la commission de l'immigration et l'accès universel à ces audiences. Comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir, en conformité de l'article 106 du Règlement, de présenter à la Chambre deux pétitions pour qu'elle en prenne rapidement connaissance.

• (1550)

Les premières pétitions proviennent de Canadiens habitant les villes de Chatham, Fredericton et Toronto, ainsi que de la région de Kitchener—Waterloo. Les signataires éprouvent de vives inquiétudes à propos du projet de loi C-55 concernant les demandes de statut de réfugié, sous sa forme actuelle. Ils demandent au gouvernement d'éliminer les dispositions relatives au tiers pays désigné comme sûr et à la présélection, et de modifier le mécanisme d'appel en le retirant à la Cour fédérale pour le confier à un organisme distinct ou à un autre membre de la Commission des réfugiés.

Les signataires croient que si le gouvernement apporte ces trois changements qu'ont demandés presque toutes les associations qui ont comparu devant le comité, nous serons dotés d'un système d'examen des demandes de réfugiés qui sera efficace et équitable et dissuadera ceux qui seraient tentés d'en abuser.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—LA RECONNAISSANCE DU MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, mon deuxième groupe de pétitions provient de Canadiens habitant à Yellowknife, dans ma circonscription de York-Ouest, dans d'autres secteurs de l'agglomération torontoise, ainsi que dans les villes de Barrie, Woodbridge et Richmond Hill. Les signataires trouvent à redire à l'Accord du Lac Meech, en ce qui concerne notamment le multiculturalisme. L'article 1 de l'Accord ne reconnaît pas le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale du Canada. Pourtant, un tiers des Canadiens ne sont d'origine ni anglaise ni française. Puisque le Canada s'est doté en 1971 d'une politique du multiculturalisme, les signataires demandent au gouvernement et notamment aux ministres de faire en sorte que l'article 1 reconnaisse comme il se doit notre patrimoine multiculturel. Ils espèrent que les amendements présentés par les libéraux cette semaine deviendront réalité.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 171.

[Texte]

LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT

Question n° 171—**M. Howie:**

Entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} janvier 1987, combien le gouvernement a-t-il consacré à la recherche sur les causes et le traitement a) du cancer, b) de la sclérose en plaques, c) des maladies rénales, d) des maladies du cœur?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

a)	Année financière 1986-87	1 367 578.50 \$
b)	Année financière 1986-87	14 561.00 \$
c)	Année financière 1986-87	61 092.67 \$
d)	Année financière 1986-87	747 821.99 \$

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

a)	Année financière 1986-87	4 722 238.00 \$
b)	Année financière 1986-87	767 047.00 \$
c)	Année financière 1986-87	2 152 082.00 \$
d)	Année financière 1986-87	4 956 903.00 \$